

Lacan Quotidien



N° 836 – Vendredi 26 avril 2019 – 08 h 38 [GMT + 2] – lacanquotidien.fr



Produits inflammables
Flammable liquids



Produits toxiques & corrosifs
Toxic and corrosive liquids



Explosifs & munitions
Explosives and ammunitions



Gaz
Gas



Matières radioactives
Radioactive compounds



Masses magnétiques
Magnetic masses

Nocif

EN AVANT

Une étude met en évidence la nocivité de l'ABA pour les autistes
par Jean-Claude Maleval et Michel Grollier

LE MINISTRE BLANQUER FLINGUE MARX ET FREUD

Éduquer : mode d'emploi par Deborah Gutermann-Jacquet

ANNONCES

Enseignements du Centre d'études et de recherches sur l'autisme (CERA)



Une étude met en évidence la nocivité de l'ABA pour les autistes

par Jean-Claude Maleval et Michel Grollier

L'ABA (*Applied Behavior Analysis*) est la méthode la plus recommandée en France pour la prise en charge des autistes ; faute de mieux, puisque selon la Haute Autorité de Santé (HAS) elle n'est pas validée scientifiquement, et qu'aucune autre ne l'est. La contrainte imposée à l'autiste qui est à son principe a d'emblée soulevé des objections éthiques et même des interventions des tribunaux. Aux États-Unis, ces derniers ont interdit les pratiques aversives (giffes, fessées, tractions, odeurs nocives, liquides nocifs et tractions capillaires) qui y étaient initialement incluses. Selon le fondateur de la méthode, Ivar Lovaas, cette interdiction a rendu très difficile la reproduction du résultat de 47 % d'inclusion scolaire qui avait permis de promouvoir et vendre l'ABA (1) – et ce, malgré l'aveu qu'implique ce résultat, obtenu dans les conditions les plus favorables à la méthode, de 53 % d'échecs.

En 2012, la HAS tient à nous rassurer : la technique est « aujourd'hui plus flexible, plus fonctionnelle, plus à l'écoute que le mode originel » (2). Il existe quelques raisons d'en douter. Il s'agit d'une technique comportementale pour laquelle l'efficacité thérapeutique rapide constitue la valeur suprême. Tout ce qui entrave l'obtention de ce but tend à être appréhendé de manière négative. Dans cette logique, les valeurs éthiques deviennent vite un obstacle.

L'électricité est efficace pour modifier le comportement, affirme en 2012, dans un entretien rapporté par Sophie Dufau dans *Médiapart* (3), Vinca Rivière, qui fait en France la promotion de la méthode ABA : dès lors, demande-t-elle, pourquoi ne pas l'utiliser ? Fondatrice du Centre expérimental Camus de Villeneuve-d'Ascq, dédié à la prise en charge des enfants autistes *via* la méthode ABA, madame Rivière n'a manifestement pas été informée de l'ABA contemporain. Elle balaie d'un revers de main les principes éthiques qui viendraient entraver sa fureur thérapeutique.



L'enquête menée en 2011 sur le fonctionnement du Centre Camus par l'Agence régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais, suite à la plainte d'un parent, conclut qu'il présente des « dysfonctionnements » constituant « des facteurs de risques de maltraitance susceptibles d'avoir des répercussions sur les enfants accueillis » (4). Il est cohérent, comme le rapporte Michelle Dawson, militante pour le droit des autistes, elle-même autiste, que des partisans de l'ABA puissent affirmer qu'une bonne science et une bonne éthique soient incompatibles avec le traitement de l'autiste.

La « présomption » scientifique d'efficacité qui conduisit la HAS à recommander la méthode ABA est aujourd'hui largement battue en brèche : elle n'est plus recommandée en Angleterre ; tandis que l'on constate aux États-Unis des résultats de plus en plus faibles.

En revanche, les présomptions concernant l'existence d'effets nocifs à son exposition, depuis longtemps soupçonnés, viennent maintenant d'être établis. Dans un article publié en 2018, dans *Advances in Autism*, intitulé « Evidence of increased PTSD symptoms in autistics exposed to applied behavior analysis », Henny Kupferstein met en évidence que 46 % des autistes ayant été exposés à la méthode ABA dans leur enfance présentent à l'âge adulte un syndrome de stress post-traumatique (PTSD) (5). Il est possible que le recrutement de l'échantillon, par voie de presse, introduise une surreprésentation des déçus de la méthode ABA, peut-être plus en attente que d'autres d'en témoigner, et que le taux de 46% soit revu à la baisse. Encore cela reste-t-il à établir. Cependant, la force de la démonstration de H. Kupferstein tient dans la mise en évidence pour ces sujets d'une corrélation statistique positive entre la gravité des symptômes et la durée d'exposition à l'ABA (6). Même si cela ne concerne pas tous les autistes, il n'est plus possible de dire que commencer un traitement ABA « ne pose aucun problème ».

H. Kupferstein met de surcroît en évidence une tendance des proches et des aidants à survaloriser les résultats de la méthode. Plus un enfant était exposé longtemps à l'ABA, plus un soignant était susceptible de juger l'intervention efficace pour améliorer son fonctionnement général, méconnaissant les scores de gravité atteints quant au syndrome de stress post-traumatique. Elle souligne que ces écarts importants entre les déclarations des aidants et celles des personnes exposées à l'ABA nécessitent de prendre en considération, dans la conception d'interventions futures, la voix des autistes.

Pour les tenants de l'ABA, l'affaire est grave, de sorte qu'il leur faut réagir au plus vite. À peine quelques mois plus tard, dans *Advances in Autism*, Justin Barrett Leaf et ses collaborateurs s'attachent à souligner les faiblesses méthodologiques de l'étude de H. Kupferstein : l'auto-diagnostic d'autisme, le manque de caractéristiques des interventions ABA, le saut d'une appréciation des mesures subjectives du stress post-traumatique à ce même diagnostic (n'est-ce pas toujours le cas ?), le recueil de certaines données auprès des aidants, des questions du sondage qui orienteraient la réponse, la validité du test utilisé pour le diagnostic de stress post-traumatique, etc. Rien cependant sur l'élément le plus probant du travail d'H. Kupferstein : la corrélation positive entre la durée d'exposition à l'ABA et la gravité du stress post-traumatique pour ceux qui en souffrent. J. B. Leaf et ses collaborateurs concluent que les résultats doivent au moins être « considérés avec prudence » car « ils pourraient être potentiellement dangereux pour les personnes atteintes de TSA et leurs familles » (7).



À n'en pas douter la rigueur méthodologique du travail d'H. Kupferstein présente des aspects critiquables. Néanmoins, dans le domaine de l'autisme, la plupart des études souffrent de faiblesses semblables. Rappelons qu'aucune étude ne s'est avérée en mesure d'établir la scientificité d'une méthode de prise en charge – pas même pour l'ABA. Or, précisément, dans leur article, J. B. Leaf et ses collaborateurs affirment sans retenue son efficacité. Ils n'hésitent pas à citer l'article d'I. Lovaas de 1987 pour soutenir leur opinion ; celui-là même qui s'appuie sur un faible échantillon, traité avec des techniques aversives aujourd'hui interdites, tandis que ses résultats sur l'inclusion scolaire n'ont jamais pu être reproduits.

Rappelons qu'après une large étude de la littérature scientifique sur l'autisme, Laurent Mottron conclut que les meilleures études sur l'efficacité des méthodes d'interventions comportementales intensives précoces aboutissent à des « résultats négatifs ou peu signifiants, du moins si l'on prend comme variable d'effet l'adaptation sociale et l'autonomie telles qu'elles sont actuellement mesurées » (8). Bref, les exigences méthodologiques de J. B. Leaf et de ses collègues sont sévères concernant les études critiques de la méthode ABA ; tandis qu'elles s'avèrent beaucoup plus laxistes quand ils cherchent à établir la scientificité de leur approche.

L'intérêt du travail d'H. Kupferstein tient moins aux chiffres dégagés qu'à la mise en évidence de la forte probabilité d'éléments nocifs inclus dans l'ABA – confirmant ainsi des soupçons anciens. Son grand mérite est d'avoir ouvert un champ de recherche prometteur. Les tenants de l'ABA se sont toujours gardés d'ouvrir ce champ de recherche ; gageons qu'ils s'efforceront maintenant de le refermer. Pourtant, comme le souligne L. Mottron, « dans aucun domaine autre que l'autisme, on n'accepterait d'imposer une intervention sur une large échelle si des effets négatifs possibles n'ont pas été recherchés » (9).

Les recommandations de la HAS de 2012 concernant l'ABA sont aujourd'hui doublement caduques : sa nocivité pour certains autistes est maintenant pour le moins *probable*, tandis que son efficacité s'avère bien moindre que celle initialement avancée pour la vendre. Au cas où le prochain rapport de la HAS cesserait de faire l'impasse sur les questions éthiques de la prise en charge des autistes, le retour de méthodes psychodynamiques moins violentes, s'appuyant sur les intérêts spécifiques de l'enfant, ne pourrait plus être longtemps différé par les autorités sanitaires françaises.

1 : Cf. Dawson M., *The Misbehaviour of behaviourists. Ethical challenges to the autism-ABA industry*, blog *No Autistics Allowed. Explorations in discrimination against autistics*, disponible [ici](#).

2 : Haute autorité de Santé (HAS) & Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm), « Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent. Argumentaire scientifique », mars 2012, p. 415.

3 : Dufau S., « Autisme : un courrier embarrassant pour un centre toujours cité en exemple », *Mediapart*, 3 avril 2012, disponible [ici](#).

4 : Loreille T., Cabon P., Ngugen S., Vérité E., ARS Nord-Pas-de-Calais. Service d'accompagnement comportemental spécialisé Albert Camus situé à Villeneuve d'Ascq géré par l'association « Pas à Pas ». Inspection réalisée le 25 Août et le 9 Septembre 2011, p. 30.

5 : Kupferstein H., « Evidence of increased PTSD symptoms in autistics exposed to applied behavior analysis », *Advance in Autism*, vol. 4, issue 1, 2018, disponible [ici](#).

Le résumé indique : « Respondents of all ages who were exposed to ABA were 86 percent more likely to meet the PTSD criteria than respondents who were not exposed to ABA ».

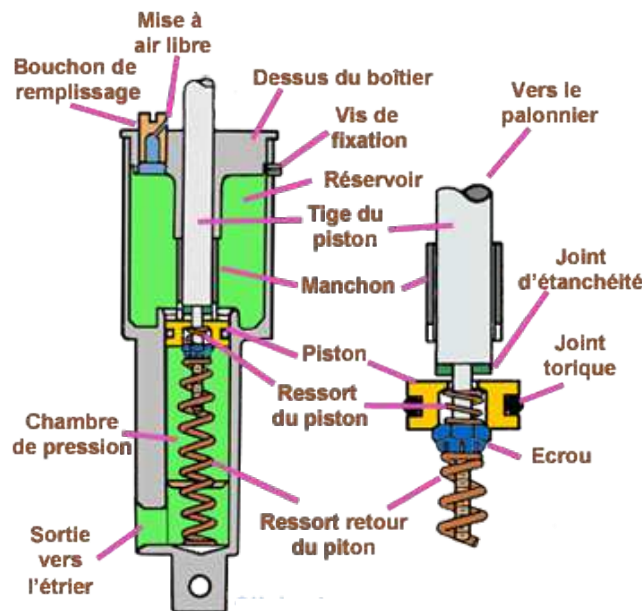
6 : *Ibid.*, p. 12 : « Ainsi, chaque ajout de 5 % d'exposition supplémentaire contribue à une augmentation de moitié de la mesure de gravité des symptômes. Cela se traduit par la prévision d'une augmentation de moitié de la gravité des symptômes pour chaque ajout de 5% d'exposition à la thérapie ABA au cours de la vie. Il est ainsi prévisible qu'un enfant de 18 mois qui présente un autisme de sévérité moyenne exposé à 40 heures d'ABA par semaine dépasse en six semaines le seuil qualifié de sévère des critères du syndrome de stress-post-traumatique (6 semaines soit 7,5% de la durée de sa vie). Il est encore prévisible que l'enfant de 3 ans présentant un autisme de sévérité moyenne exposé à 20 heures d'ABA par semaine dépasse ce même seuil de sévérité du syndrome de stress post-traumatique en 5 mois d'exposition. L'enfant de 5 ans présentant un autisme de sévérité moyenne exposé à 10 heures d'ABA par semaine dépasse le seuil de sévérité du syndrome de stress post-traumatique avant son septième anniversaire » (trad. libre des auteurs).

7 : Barrett Leaf J., Ross R. K., Cihon J. H., Weiss M. J., « Evaluating Kupferstein's claims of the relationship of behavioral intervention to PTSS for individuals with autism », *Advances in Autism*, Vol. 4 Issue : 3, pp.122-129, 2018, disponible [ici](#).

8 : Mottron L., *L'intervention précoce pour enfants autistes*, Bruxelles, Mardaga, 2016, p. 164.

9 : *Ibid.*, p. 169.

LE MINISTRE BLANQUER FLINGUE MARX ET FREUD



Éduquer : mode d'emploi

par Deborah Gutermann-Jacquet

En 2013, Vincent Peillon, alors ministre de l'Éducation nationale, crée le Conseil supérieur des programmes (CSP) afin, entre autres, de « répondre à une demande de transparence dans les processus d'élaboration des programmes d'enseignement » (1). C'est ainsi que naît l'organisation qui a accouché du projet actuel de réforme du programme de philosophie.

En date du 28 février 2018, le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, adressait ainsi un courrier à la présidente du CSP expliquant que, dans le cadre de la réforme des épreuves du baccalauréat, il était nécessaire de « revoir l'organisation » du lycée et des programmes de l'intégralité des matières. Le resserrement de l'examen autour de quatre épreuves, l'introduction d'une part de contrôle continu sont ainsi à l'origine de la modification des enseignements et de leur contenu. C'est une réforme conduite à marche forcée : en 2018, déjà 75 projets ont été élaborés par les quatre-cents experts au sein des GEPP (groupes d'élaboration de projets de programmes) ; en 2019, c'est au tour des programmes de la classe de terminale d'être revus. Le GEPP de philosophie s'est alors mis en ordre de marche, répondant à la demande du CSP, lui-même missionné par le ministre Blanquer.

Machinerie ministérielle

Si la volonté de transparence fait partie des motivations qui ont donné naissance au CSP et, avec lui, aux GEPP, c'est sans doute qu'il est bien difficile de rendre compte des lourds rouages de la machinerie ministérielle. Aussi transparente que se veuille la réforme, il est clair que, pour le commun des mortels, la complexité des mécanismes y objecte. Une complexité dont hérite le site internet du ministère, austère, touffu, et finalement propre à réfréner quiconque aurait l'envie de se plonger plus avant dans la jungle des acronymes, des organismes et autres textes réglementaires. La pluralité des instances est un gage de démocratie, tout comme l'est la volonté de transparence, mais nous nous permettons toutefois de formuler quelques remarques.



D'abord au sujet du CSP. Pour un organisme « indépendant », il est étonnant, voire inquiétant que le président, le vice-président, ainsi que les huit experts rattachés, soient nommés par le ministre de l'Éducation lui-même. La difficulté n'est pas que ce soit lui qui nomme la majorité des membres de cette instance – c'est un choix –, mais elle réside dans la proclamation de « l'indépendance » de l'instance, puisqu'elle est absolument démentie dans les faits.

Ensuite, il n'est pas clairement indiqué comment les membres des GEPP sont choisis. Il est seulement expliqué que le CSP met en place ces groupes, ce qui nous amène à conclure, à défaut d'autres précisions, que ce dernier a dû choisir, en vertu de leurs compétences, près de quatre-cents experts. Dès lors que le projet rendu par ces derniers fait valoir, outre leur qualité d'expertise, une dimension idéologique patente, la question des modalités de leur nomination devient incontournable parce qu'éthique. C'est le cas lorsque l'on touche à l'inconscient, lorsque l'on touche à Freud, et lorsque l'on touche, avec le travail, à Marx.

Fromage ou dessert

Enfin, un mot de la « consultation nationale ». Une fois que les GEPP ont rendu leur copie, qu'elle a été analysée et votée par le CSP puis transmise au ministre, ce dernier la soumet à une « consultation nationale » dont les termes sont bien flous. Rien n'est disponible au sujet de la consultation qui a eu lieu l'an dernier au sujet des programmes de première et notamment de celui de « Humanités, lettres, philosophie ».

Les professeurs de philosophie de l'APPEP (Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public), regrettant que cette consultation n'ait donné lieu à aucune synthèse et se demandant même si les réponses ont été dépouillées, s'inquiètent des modalités de la consultation qui est prévue en juin prochain pour les programmes de philosophie. En effet, lancer une consultation un mois avant la parution des programmes, n'est-ce pas considérer que, quelles que soient les retours de cette consultation, le programme demeurera ce qu'il est ? Ne pas prendre la peine de donner un écho à la consultation de l'année précédente atteste le caractère exclusivement formel de la procédure, présentée pourtant sur le site Eduscol comme une « étape à part entière dans le processus d'élaboration des programmes ».

Face à ce qu'on pourrait considérer comme un simulacre de consultation, l'APPEP a décidé de lancer sur son site sa propre consultation sous la forme d'un questionnaire en ligne destiné aux professeurs de philosophie. Parmi les questions, l'une touche à la disparition de différentes notions dans la liste desquelles on trouve « l'inconscient » et « le travail ». Les professeurs sont invités à se prononcer : que pensent-ils de la disparition de ces notions ?

Combien de professeurs répondront ? Et combien, à cette question générique, répondront spécifiquement sur l'enjeu éthique de la disparition de l'inconscient et sur la dimension idéologique de sa suppression ? La presse, peinant à joindre les pilotes du GEPP de philosophie, a convoqué les représentants de ces associations professionnelles telles l'APPEP ou l'ACIREPH à se prononcer sur la disparition annoncée de Marx et de Freud. Il semble que ceux-ci aient eu tendance à relativiser : « disparition des notions, mais maintien des auteurs », arguent certains, tandis que d'autres font valoir qu'il est possible de traiter l'inconscient lorsque l'on traite de la conscience, ou du désir. Certes. Quand l'enjeu relève de rien moins qu'un choix de civilisation – avec ou sans Freud ; avec ou sans Marx –, certains voient le compromis possible. La transformation de concepts subversifs en simples « notions » à traiter dans le calendrier scolaire facilite ce glissement oublieux.

L'émergence d'un débat dans l'opinion publique sur ce thème montre qu'il ne s'agit pas d'un simple maniement des « notions », avec ajout de l'une ou retrait de l'autre dans une sorte de formule *fromage ou dessert*, mais de la mise au menu d'un *pudding à l'arsenic*.

Il y a aujourd'hui, demain, tous les jours jusqu'à la confirmation de la suppression d'un tel projet de programme, consultation nationale. Et elle bien trop sérieuse pour être confiée à la Direction générale de l'enseignement scolaire.

1 : organigramme et fonctionnement, à retrouver [ici](#) et [page suivante](#).



Les GEPP

(Groupes d'élaboration des projets de programmes)

Ces groupes d'experts (a priori constitués par le CSP) élaborent les projets de programme. Plus d'une quarantaine de groupes ont été créés pour répondre à la réforme annoncée en février 2018 du lycée et à la refonte des programmes. Ce sont environ 400 personnes, qui ont élaboré 75 projets de programmes. Il n'est pas indiqué comment ces 400 experts missionnés par le CSP sont précisément choisis. Nous en déduisons, faute d'éléments clairs, que le choix revient au CSP. C'est du GEPP philosophie qu'émane le projet faisant disparaître l'inconscient et le travail.

2. Le CSP met en place des GEPP qui émettent des propositions de programme



3. Les GEPP soumettent leur projet au CSP



4. Le CSP transmet au ministre les projets de programme qu'il a votés

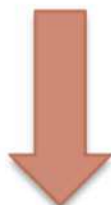


Le Ministre de l'Éducation nationale

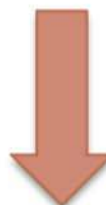
1. Le ministre saisit le CSP pour élaborer un projet de programme



5. Le ministre organise une consultation nationale pour recueillir l'avis de la communauté éducative



6. une fois le projet de programme arrêté, le ministre le présente pour avis au CSE



Consultation nationale

Cette consultation se fait sous l'égide de la Dgesc (direction générale de l'enseignement scolaire). Aucune synthèse de la consultation qui a eu lieu à l'automne pour la classe de première n'est disponible. Celle qui concerne le programme de philosophie de terminale devrait avoir lieu en juin alors que le programme sera publié en juillet... L'association des professeurs de philosophie de l'enseignement public (APPEP) critique les modalités de cette consultation (questionnaire stéréotypé, calendrier précipité...) et évoque même le « leurre » de cette consultation « formelle » (dont elle se demande si les résultats ont bien été dépouillés pour la classe de première). L'APPEP a décidé d'en organiser une elle-même. Tous les professeurs de philosophie sont invités à participer. Elle est ouverte jusqu'au 28 avril sur leur site :

<http://www.appep.net/questionnairebac/index.php/591793>

Le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE)

Présidé par le Ministre, il est composé de membres du personnel de l'Éducation, d'« usagers », et de partenaires (collectivités, associations...) élus parmi leurs pairs.

Le Conseil supérieur des Programmes

Il a la charge d'établir les programmes, les contenus des examens pour élèves et enseignants.

« Indépendant », son président, son vice-président ainsi que huit de ses membres experts sont nommés par le Ministre. Restent six élus et deux membres du Conseil Économique social et environnemental (CESE) dont la nomination ne dépend *a priori* pas du Ministre. Il n'est cependant pas précisé sur le site du Ministère en vertu de quels critères et comment les six élus ainsi que les membres du CESE sont choisis.

Pour cet organe décisionnaire *indépendant*, 10 membres sont ainsi nommés par le ministre lui-même, c'est-à-dire la majorité.

ANNONCES

ECF.
2018-2019

Enseignements



CENTRE D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHES
SUR L'AUTISME

2018-2019

Des styles et des méthodes #2.5

Samedi 4 mai 2019

École de la Cause freudienne, 1 rue Huysmans, Paris 6^e

De 10h à 12h. Accueil à partir de 9h30, début de l'enseignement à 10h précises

ENSEIGNANT

ALEXANDRE STEVENS

Psychiatre, psychanalyste*, fondateur du Courtil, enseignant à la Section clinique de Bruxelles.

LES CONDITIONS DE L'INVENTION

ÉCHANGE CLINIQUE AVEC

FRANÇOIS BONY Psychiatre et psychanalyste* à Nice, responsable thérapeutique à l'Institut médico-éducatif Les Terrasses.

LAURENCE VOLLIN Mère de 3 enfants dont une jeune fille handicapée et autiste, auteure de *Quand le handicap s'en mêle*, *journal d'une vie décalée* et de *D'une terre à l'Autre*.

LE CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR L'AUTISME (CERA) est une création de l'École de la Cause freudienne. Il a pour vocation l'enseignement et la recherche sur l'accueil et l'accompagnement des sujets autistes. Il vise à mettre en lumière les perspectives nouvelles qui, plutôt que d'imposer des conduites hypernormatives et homogénéisantes, font une place aux sujets autistes et accueillent leur singularité.

Les psychanalystes donneront ici témoignage de l'enseignement unique issu de leurs rencontres avec des enfants ou des adultes autistes.

Le CERA propose un enseignement mensuel uniquement à Paris, à l'ECF, et une fois tous les deux ans une Journée d'études.

Le CERA a tenu sa première Journée en mars 2018, sur le thème AUTISME ET PARENTALITÉ. En mettant à l'ordre du jour ce thème au cœur de l'approche psychanalytique de l'autisme, le CERA a mis en acte une orientation chère aux psychanalystes qui font des parents les premiers partenaires des psychanalystes.

Les praticiens, les parents, les sujets autistes qui ne se reconnaissent pas dans le discours ambiant qui vise une hypernormativité, peuvent, au CERA, faire entendre leur voix.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

201925 mai . JEAN-ROBERT RABANEL
avec JEAN-FRANÇOIS COTTES, CHRISTINE GINTZ

.....22 juin . YVES-CLAUDE STAVY
avec THOMAS ROIC, LAURENT DEMOULIN

Direction : Christiane Alberti. Coordination des enseignements : Laurent Dupont. Secrétariat : Éric Zulliani.

* Membre de l'ECF.

Infos et inscriptions : cerautisme2017@gmail.com

www.causefreudienne.net . www.cause-autisme.fr

Lacan Quotidien, « La parrhesia en acte », est une production de Navarin éditeur

1, avenue de l'Observatoire, Paris 6^e – Siège : 1, rue Huysmans, Paris 6^e – navarinediteur@gmail.com

Directrice, éditrice responsable : Eve Miller-Rose (eve.navarin@gmail.com).

Rédactrice en chef : Virginie Leblanc avec Pénélope Fay (virginie.leblanc@gmail.com ,
faypenelope@gmail.com).

Éditorialistes : Christiane Alberti, Pierre-Gilles Guéguen, Anaëlle Lebovits-Quenehen.

Maquettiste : Luc Garcia.

Relectures : Sylvie Goumet, Michèle Rivoire, Pascale Simonet, Anne Weinstein.

Électronicien : Nicolas Rose.

Secrétariat : Nathalie Marchaison.

Secrétaire générale : Carole Dewambrechies-La Sagna.

Comité exécutif : Jacques-Alain Miller, président ; Virginie Leblanc ; Eve Miller-Rose.

pour accéder au site LacanQuotidien.fr CLIQUEZ ICI